

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, quatre mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etaient absents : M. Delagrangre Pierre.

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 17 octobre 2019, aucune remarque n'a été formulée.

Il est adopté à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) M. Landragin et M. Dessoie ont assisté à une réunion du syndicat des eaux de Fismes, ils nous font remarquer qu'en 2019 des travaux de reprises de canalisation étaient prévus dans la rue de Vendières et que ces travaux n'ont pas été repris pour 2020. Il sera fait un courrier par M. Mériaux pour demander des explications à ce sujet.

2) M. Mériaux a assisté à une réunion du Syndicats des transports scolaires. Le nombre d'élèves de l'Aisne continue à diminuer car ils vont au collège de Braine. Une prochaine réunion est prévue le 12 mars prochain pour voter les comptes et budget.

3) Ecole de Courlandon, M. Morel a participé à un conseil d'école le mardi 3 mars :

a) Il est demandé au conseil municipal son accord pour prêter la salle des fêtes pour des activités. Cette demande est discutée au sein du conseil et elle est refusée pour plusieurs raisons (mobilisation du régisseur pour l'ouverture et la fermeture des locaux, comment sera assuré le nettoyage après l'utilisation, comment serait pris en compte les dégâts éventuels.....etc.).

b) Il est demandé de limiter les accès des voitures dans la rue de la ferme en mettant des panneaux d'interdiction avec des temps d'interdiction (spécifiquement en fin de matinée). Il resterait le problème de faire respecter cette interdiction, la commune ne possède pas de police. Cette demande est refusée

III-AUTORISATION DE DEMOUSTICATION.

Le traitement de démoüstication pour cette année est programmé et la Communauté Urbaine nous demande notre accord pour ce traitement.

Après discussion le conseil municipal donne son accord et M. Mériaux confirmera notre accord en précisant toutefois que cette demande a été faite trop tardivement et que la commune soit prévenue des dates de traitement afin de communiquer ces dates aux habitants du village.

IV- TRAVAUX RUE DU VENDIERES ET RUE DU VIEUX CHÂTEAU

- a) Rue de Vendières : les travaux sont toujours bloqués, l'évacuation des eaux pluviales n'étant toujours pas trouvée par les services de la Communauté Urbaine.
- b) Rue du vieux château : les dossiers de demandes de subventions ont été déposés. La communauté Urbaine prend en charge les travaux d'assainissement, le département finance une partie des travaux concernant la sécurité et nous attendons la réponse de l'Etat sur la DETR ;

Les travaux d'électricité et d'éclairage sont finis sur les deux voiries et l'éclairage définitif sera mis en service ce jour.

V- INFORMATION SUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER 'D'ADAP POUR LA MAIRIE ET L'EGLISE.

M. le maire informe le conseil qu'il a arrêté d'instruire le dossier Ad'ap (accès pour les personnes à mobilité réduite) car il est trop compliqué.

Le futur conseil chargera une personne pour reprendre ce dossier.

VI-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019.

VII – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

VIII – AFFECTATION DU RESULTAT 2019.

IX – PROPOSITION DE NOUVELLE SUBVENTION POUR LE BUDGET 2019.

M. le Maire rappelle au conseil les différentes subventions qui sont prévues au budget (Admr, Amicale, association de parents, sentiers de randonnées, Ecole et Collège, maison des jeunes). Le prochain pourra éventuellement modifier cette liste.

Une demande a justement été faite par l'association sportive de Fismes, le prochain budget la décidera.

X – CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE NRO.

La commune étant propriétaire de la parcelle où va être installé le nœud pour la fibre, Enedis nous demande signer une convention de servitudes les autorisant à accéder à cette parcelle à tout moment.

Après quelques explications complémentaires, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

XI –PROJET D'ARRETE PREFECTORAL SUR L'ANCIENNE PAPETERIE.

Par courrier du 14 janvier dernier, la Préfecture de la Marne nous a envoyé un projet d'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique.

La préfecture nous propose la mise en place de restrictions d'usage par le biais d'un arrêté de servitudes d'utilité publique visant à :

- Maintenir la mémoire de la pollution connue restant en place et en préserver le confinement ;

- Limiter les usages à un usage « professionnel » ;
- Procéder à un diagnostic de sol préalablement à toute opération d'excavation de sol ;
- Maintenir l'état des clôtures.

Après discussion le conseil municipal précise les points suivants :

- 1) La communication de ces documents est tardive puisque les dates mentionnées sont de 2012 et au plus près de 2016.
- 2) La commune devra encore subir pendant très longtemps une entrée de village avec un bâtiment très dégradé, qui se transformera en ruine ;
- 3) Cette espace restera en l'état affreux, pollué. Les différents propriétaires s'en sont débarrassés et nous subirons les désordres alors que la loi POLLUEUR- PAYEUR était existante lors des dernières cessions.

Un courrier transmis à la préfecture reprendra nos observations et notre avis.

XII –CHANGEMENT DU REGISSEUR DE LA SALLE DES FETES.

M. Mériaux précise que le nouveau conseil devra nommer un régisseur pour la gestion des locations de la salle des fêtes ainsi que le dépôt des paiements auprès de la trésorerie de Fismes.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) M. le Maire transmettra un courrier à M. EUDES propriétaire de la centrale pour qu'il obture la canalisation qui passe sous le pont du déversoir. En effet un gros tuyau de reprise d'eau qui allait à l'usine est encore existant sous ce pont, celui-ci fuit très largement et provoquera à termes des dégâts à la fondation du pont.
- 2) Il est demandé à M. le Maire de redemander la réfection de la voirie de la rue de vendières ainsi que les bas-côtés, un mail sera transmis à ce sujet à M. Mansier (responsable des travaux de voirie au pôle territoriale

La séance est levée à 20 h 30

AUDITRICES ou AUDITEURS LIBRES :

Mme Dessoye Aline, Mme Caron vanessa, Mme Gentilhomme Blandine, Mme Hirson Sonia, M. Laillet Franck et Mme Silva Vanessa.